

DEPARTEMENT
DE LA MOSELLE



COMMUNE d'OETING

Extrait
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 septembre 2025 à 19 h 30
Convocation du 4 septembre 2025
Sous la présidence de M. DERUDDER Germain, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice.....	23
Présents	20
Procurations	2
Absent	1

Membres présents : Mmes et MM. NEUMAYER Laurence, FROEHLINGER Didier, BOURGUIGNON Magali, SOTGIU Mario, MULLER Christiane, LOMBARDI Mario, SPINDLER Annette, ZUSCHROTT Franz, MARGHERITA Michel, SCHAEFFER Yves, PACIELLO Virginie, WEBER Jean-Marc, KOMAC Geoffroy, BOSLE Emilie, DIEUDONNE Myriam, BACH/HUART Christelle, SCHLUUPP Loïc, DANN Daniel, THILLEMENT Céline, KIEFFER Annick.

Membres absents excusés : SCHIFFER Isabelle, (procuration à Laurence NEUMAYER), DIEUDONNE Myriam (procuration à PACIELLO Virginie).

Membres absents : GIGLIA Emmanuel

Mme ADAM Nathalie, Adjoint Administratif Principal de 1^{ière} classe est nommée secrétaire de séance

POINT N°3 – Crédit d'un emploi statutaire
DE2025_09_09_03

M. le Maire donne la parole à Mme Laurence NEUMAYER, Adjointe.

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

M. le Maire informe le Conseil Municipal :

Compte tenu du besoin d'adapter l'organisation des services municipaux et de répondre au besoin de fonctionnement de la collectivité, il convient de renforcer les effectifs du service Général

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de **Secrétaire Général de Mairie** à temps complet ou non complet (dans ce cas préciser la durée hebdomadaire de service, soit **28 /35ème**) pour assister les élus dans la préparation des dossiers communaux, d'encadrer les services administratifs à compter du **10 septembre 2025**.

Cet emploi pourrait être pourvu par un **fonctionnaire de catégorie A** de la filière **administrative**, au grade d'**Attaché**.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie A dans les conditions fixées par l'**article L 332-8** du CGFP.

Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de **niveau Bac + 3 ou d'une expérience professionnelle équivalente (le cas échéant)**. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de d'**Attaché** entre l'**échelon 1 et 3 du grade**.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- VU le code général de la fonction publique ;
VU le tableau des emplois ;

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

- **D'ADOPTER** la proposition du Maire
- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois, pour la création d'un poste à 35h et d'un poste à 28h
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Oeting, le 9 septembre 2025

Le Maire, Germain DERUDDER
*Pour le Maire empêché, le
1er adjoint, NEUMAYER
Laurence*

Neumayer

La Secrétaire de séance, Mme Nathalie ADAM

